

# PLAN DE COURS

## LES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT Q-2, R. 22

### OBJECTIFS

---

Présenter aux officiers municipaux tous les systèmes de traitement autorisés en vertu du Q-2, r. 22 et approuvés par le Bureau de normalisation du Québec.

### SUJETS ABORDÉS

---

- Mot de bienvenue et présentations
- Rappel sur les principes fondamentaux du règlement
- Les systèmes de traitements secondaires avancés et le champ de polissage
- Les systèmes de traitement secondaires avancés et le rejet au cours d'eau
- Les systèmes de traitement tertiaire avec désinfection
- Les systèmes de traitement tertiaire avec désinfection et/ou déphosphatation
- Les responsabilités des divers intervenants
  - L'entretien des systèmes
  - Les responsabilités du propriétaire
  - Le rôle des compagnies
  - Les obligations de la municipalité
- Synthèse et période de questions